

Département des Bouches-du-Rhône



**MAIRIE DE LA BARBEN**

13330

DOSSIER : N° PC 013 009 23 00005 M01

Déposé le : 29/03/2024

Complété le : 26/04/2024

Demandeur : Monsieur et Madame VIROLLE  
Nicolas et Sandrine

Nature des travaux : piscine

Sur un terrain sis à : 76 Route du Château à  
LA BARBEN (13330)

Référence(s) cadastrale(s) : AE 223

## ARRÊTÉ 28-2024

### accordant un modificatif de permis de construire délivré par le Maire au nom de la commune de LA BARBEN

Le Maire de la commune de LA BARBEN

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu l'article L174-3 du Code de l'Urbanisme rendant caduc le plan d'occupation des sols à partir du 27 mars 2017,

Vu les articles L111-1 et suivants et R111-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (Règlement National d'Urbanisme),

Vu le Plan d'Exposition aux Risques Naturels Prévisibles Séismes approuvé par Arrêté Préfectoral du 2 novembre 1989,

Vu le Porter A Connaissance du Préfet des bouches du Rhône du 15 juillet 2020 relatif au risque inondation sur la commune de La Barben.

Vu la déclaration préalable pour division parcellaire n° DP 013 009 22 00041, ayant fait l'objet d'une décision de non-opposition en date du 15 novembre 2022,

Vu la situation du terrain en Partie Actuellement Urbanisée de la commune,

VU le permis de construire PC 013 009 23 00005, accordé le 24/05/2023, à Monsieur VIROLLE NICOLAS et Madame VIROLLE SANDRINE, pour la construction d'une maison individuelle avec garage et terrasse,

VU la demande de permis de construire modificatif présentée le 29/03/2024 par Monsieur VIROLLE NICOLAS, Madame VIROLLE SANDRINE,

VU l'objet de la demande

- pour la réalisation d'une piscine ;
- sur un terrain situé 76 Route du Château à LA BARBEN (13330) ;
- pour une surface de plancher créée inchangée de 132,8 m<sup>2</sup>;

Vu l'avis Favorable tacite du Préfet des Bouches du Rhône en date du 03/05/2024,